

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2020**

Le conseil municipal accueille notre nouvel agent technique, Thomas BOUILLOUD, qui prendra ses fonctions le 17 février.

Il approuve le précédent compte-rendu.

**Point sur l'avancement de l'espace multifonctions**

Les travaux se poursuivent, les cloisons seront bientôt terminées, la chape liquide sera coulée en fin de semaine 8 et nécessitera 3 à 4 semaines de séchage. La pose du carrelage pourra débuter la deuxième quinzaine de mars. L'enduit des façades a été exécuté mais il a plu le soir même, il est donc entièrement à reprendre. Les vitres de la cuisine ont été remplacées et les moustiquaires ne seront pas posées dans l'immédiat.

**Avis sur le projet d'éclairage de la plateforme nord de l'espace multifonctions**

Le conseil municipal choisit d'éclairer la plateforme nord au moyen d'un mât composé de plusieurs projecteurs led afin d'orienter la lumière à souhait. Il délègue le maire pour poursuivre l'étude et signer les conventions correspondantes avec le SIEA, le reste à charge est évalué à 4 144 €

**Point d'étape sur la dénomination de l'espace multifonctions**

Après vote à bulletins secrets, le conseil municipal se prononce sur la nouvelle dénomination de l'espace multifonctions, parmi les trois propositions les plus souhaitées. Il appartiendra à la nouvelle équipe de valider ou non cette orientation.

**Délibération sur la demande de subvention complémentaire de l'espace multifonctions**

Suite à l'octroi d'une subvention DETR d'un montant de 100 000 € bien inférieur au montant espéré, le conseil municipal décide de déposer un nouveau dossier de demande de subvention portant sur la partie construction d'un restaurant scolaire. Le conseil s'étonne une nouvelle fois que les services de l'Etat instructeurs de cette demande ne prennent pas en compte le caractère multifonctions de cette construction.

**Point d'étape sur les réserves foncières**

Le conseil municipal accepte la proposition de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPFL) de se rendre acquéreur de la totalité des terrains sis aux Brouilles, soit 18 222 m<sup>2</sup> en zone 1AU, 15 061 m<sup>2</sup> en zone 2au et 10 260 m<sup>2</sup> en zone A. Il devra réfléchir à l'accès aux parcelles agricoles sises à l'arrière (deux accès possibles) en relation avec l'exploitant.

Après achat, la communauté d'agglomération effectuera les études préalables à la construction d'un terrain de sports sur la parcelle réservée à cet effet.

Les conventions à intervenir avec l'EPFL seront examinées lors d'une prochaine réunion.

### **Vente du préfabriqué (réserve de la cuisine de la salle des fêtes actuelle)**

Le conseil décide de vendre le préfabriqué à Mr Cyril DEGLUAIRE de Saint Cyr sur Menthon pour un montant de 1 500 €, il avait été acheté en 2008 pour un montant de 3 418 € HT.

### **Point partiel sur les travaux de voirie envisageables en 2020**

Le maire présente et remet à chacun un inventaire des travaux de voirie à prévoir (photos et chiffrage à l'appui) réalisé par les services de la communauté d'agglomération, pour un montant total de 122 923,86 €. La dotation 2020 s'élevant à 51 922,28 €, la commission voirie se réunira afin d'établir le programme 2020.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- prend connaissance du rapport de visite des stations d'épuration établi par le Satèse : le fonctionnement est bon mais il est constaté une quantité importante d'eaux claires parasites sur la station d'épuration de Chérinal malgré la réhabilitation des réseaux effectuée en 2017
- prend note de l'assemblée générale du comité de Fleurissement le 15 février à 10 h à la salle des fêtes
- définit la composition des bureaux de vote des élections municipales
- se propose d'ouvrir l'espace multifonctions au public, de 9 h à 17 h, le 15 mars jour du scrutin des élections municipales
- prend note qu'une messe clôturera les travaux de réfection intérieurs et extérieurs de l'église le dimanche 22 mars à 10h30.